
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 16 août 2021, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. L'Assistant Secrétaire-trésorier M. Patrick Delisle est également présent. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est absent.

RÉSOLUTION C-21-040

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-041

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 12 juillet 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 12 juillet 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE les recommandations inscrites au procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 12 juillet 2021 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-042

Adoption de la liste des comptes à payer No. 8-0-2021 et ratification de la liste des chèques émis No. 8-1-2021

Les listes des comptes à payer No. 8-0-2021 et des chèques émis No. 8-1-2021 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer **No. 8-0-2021** au montant de **140 340,83 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 8-1-2021** au montant de **997 774,03 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-043

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 887 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 887 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
304	153 900 \$
326	141 000 \$
330	120 800 \$
373	1 284 725 \$
373	2 186 575 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 304, 326 et 373, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY COURNOYER, APPUYÉ PAR M. MÉLANIE GLADU,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 04501
 7000, AVENUE DE LA PLAZA
 SOREL-TRACY, QC
 J3R 4L8

8. Que les obligations soient signées par le Maire et le Directeur général & Secrétaire-trésorier. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 304, 326 et 373 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-044

**Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations
à la suite des demandes de soumissions publiques – 3 887 000 \$**

Date d'ouverture:	16 août 2021	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture:	11h	Échéance moyenne:	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission:	26 août 2021
Montant:	3 887 000\$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 304, 326, 330 et 373, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 août 2021, au montant de 3 887 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
200 000 \$	0,50000 %	2022
204 000 \$	0,70000 %	2023
207 000 \$	0,90000 %	2024
210 000 \$	1,15000 %	2025
3 066 000 \$	1,25000 %	2026
Prix : 98,66700		Coût réel : 1,52029 %
2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
200 000 \$	0,50000 %	2022
204 000 \$	0,70000 %	2023
207 000 \$	0,90000 %	2024
210 000 \$	1,05000 %	2025
3 066 000 \$	1,25000 %	2026
Prix : 98,59500		Coût réel : 1,53226 %
3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENIENNE INC.		
200 000 \$	0,50000 %	2022
204 000 \$	0,70000 %	2023
207 000 \$	0,85000 %	2024
210 000 \$	1,15000 %	2025
3 066 000 \$	1,30000 %	2026
Prix : 98,51000		Coût réel : 1,59961 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer, appuyé par M. Jacques Renaud,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 887 000 \$ de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le Maire et le Directeur général & Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-21-045

Levée de la séance

Il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par M. Ginette Richard,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ